

# Schindler Holding SA

## Convocation à la 81e Assemblée générale ordinaire

le lundi 16 mars 2009, à 16h30 au KKL Luzern (Kultur- und Kongresszentrum Luzern), Europaplatz 1, Lucerne

### Ordre du Jour

1a) Approbation du 81e rapport annuel, des comptes et des comptes de groupe annuels 2008 ainsi que prise de connaissance des rapports de l'Organe de révision  
– Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'approuver le rapport annuel, les comptes et les comptes de groupe annuels.

1b) Rapport de rémunération 2008  
– Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de prendre connaissance affirmativement du rapport de rémunération.

2. Décision relative à l'emploi du bénéfice résultant du bilan  
– Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser comme suit le bénéfice résultant du bilan 2008:

Bénéfice de l'exercice comptable 2008	CHF 427'581'900.–
Bénéfice reporté de l'année précédente	CHF 18'567'234.–
A disposition de l'Assemblée générale	<u>CHF 446'149'134.–</u>

Dividende de CHF 2.00 brut par action nominative et bon de participation (année précédente CHF 1.60)	CHF 243'416'200.–*
Attribution aux autres réserves	CHF 190'000'000.–
Report à nouveau compte	<u>CHF 12'732'934.–</u>
Total	<u>CHF 446'149'134.–</u>

\* Le montant nécessaire à titre de dividende couvre toutes les actions nominatives et tous les bons de participation en circulation. Les titres en propre possession de la Société au moment de la déclaration du dividende n'ont pas de droit de dividende. Le montant indiqué à titre de dividende peut donc diminuer en conséquence.

3. Décharge des membres du Conseil d'administration et de la direction  
– Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'accorder décharge pour l'exercice comptable 2008 à tous les membres du Conseil d'administration et de la direction.

### 4. Elections

4.1 Réélection de membres du Conseil d'administration  
– Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale la réélection des membres actuels suivants pour la durée des fonctions de 3 ans:

- Lord Charles Powell of Bayswater, London
- Prof. Dr. Karl Hofstetter, Wilen b. Sarnen

4.2 Election de nouveaux membres du Conseil d'administration  
– Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale l'élection des personnes suivantes comme nouveaux membres du Conseil d'administration pour la durée des fonctions de 3 ans:

4.2.1 Rolf Schweiger, Baar  
Rolf Schweiger, né en 1945, travaille depuis 1971 comme avocat et notaire, depuis 1976 dans sa propre étude à Zoug.  
Dès 1999 Rolf Schweiger représente le canton de Zoug au Conseil des Etats où il est entre autres membre de la Commission de l'économie et des redevances (CER) et de la Commission des affaires juridiques.  
En 2004 il était président du PRD Suisse. Il est membre du Comité d'économiesuisse.

4.2.2 Dr. oec. HSG Klaus W. Wellershoff, Zurich  
Klaus Wellershoff, citoyen allemand, né en 1964, travaille depuis 1998 pour UBS. Il est économiste en chef d'UBS. En 2005 il a été nommé membre du Group Managing Board d'UBS.  
Depuis 1996 Klaus Wellershoff donne des cours à l'université de St-Gall.

4.3 Election de l'Organe de révision pour l'exercice comptable 2009  
– Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'élire ERNST & YOUNG SA, Berne, comme Organe de révision pour l'exercice comptable 2009.

### 5. Réduction du capital

5.1 Réduction du capital-actions  
– A la suite du programme de rachat d'un maximum de 10% du capital nominal lancé le 3 janvier 2007 et des actions nominatives rachetées sous ce programme de rachat, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale  
– de réduire le capital-actions actuel de CHF 7'245'120.- à CHF 7'177'670.- par élimination de 674'500 actions nominatives propres d'une valeur nominale de CHF 67'450.-, et  
– de constater comme résultat du rapport de révision que les créances des créanciers sont entièrement couvertes malgré la réduction du capital-actions.

5.2 Réduction du capital-participation  
– A la suite du programme de rachat d'un maximum de 10% du capital nominal lancé le 3 janvier 2007 et des bons de participation rachetés sous ce programme de rachat, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale  
– de réduire le capital-participation actuel de CHF 4'925'690.- à CHF 4'860'940.- par élimination de 647'500 bons de participation propres d'une valeur nominale de CHF 64'750.-, et  
– de constater comme résultat du rapport de révision que les créances des créanciers sont entièrement couvertes malgré la réduction du capital-participation.

### 6. Modification des statuts

– Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale les modifications des statuts suivantes:

- Modifier l'article 4 alinéa 1 comme suit (**modifications marquées**):  
«Le capital-actions s'élève à **CHF 7'177'670.-**. Il est divisé en **71'776'700** actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 0,10 (10 centimes) chacune.»
- Modifier l'article 7 alinéa 1 comme suit (**modifications marquées**):  
«Le capital-participation s'élève à **CHF 4'860'940.-**. Il est divisé en **48'609'400** bons de participation au porteur entièrement libérés d'une valeur nominale de CHF 0,10 (10 centimes) chacun.»
- Adapter le texte de l'article 29 («L'Organe de révision») aux exigences légales et le remplacer par le texte suivant:  
«1. La Société est tenue de faire contrôler ses comptes annuels et, le cas échéant, ses comptes de groupe par un Organe de révision qui procède à un contrôle ordinaire selon les articles 728ss. CO.  
2. L'Assemblée générale élit l'Organe de révision. Peuvent être élus comme Organe de révision une ou plusieurs personnes physiques ou morales ainsi que des sociétés de personnes.  
3. L'Organe de révision est élu pour une durée d'un exercice comptable d'une année. Son mandat débute le jour de l'élection et prend fin avec l'approbation des derniers comptes annuels. Il peut être reconduit dans ses fonctions. Le mandat peut être révoqué en tout temps et avec effet immédiat.  
4. Les attributions et obligations de l'Organe de révision ainsi que les exigences auxquelles celui-ci et les personnes chargées de la révision doivent satisfaire, en particulier celles qui concernent l'indépendance et les qualifications, sont régis par la loi, notamment par les articles 727ss. CO et les dispositions de la loi sur la surveillance de la révision (LSR).»

Le rapport de gestion de l'année 2008 avec les comptes et les comptes de groupe annuels ainsi que les rapports de l'Organe de révision peuvent être consultés au siège de la Société à 6052 Hergiswil et sur le site internet [www.schindler.com](http://www.schindler.com) dès le 17 février 2009.

La lettre de convocation avec l'ordre du jour et les propositions du Conseil d'administration, la carte d'admission et les bulletins de vote, le Communiqué de presse du 17 février 2009 et la carte de commande pour le rapport de gestion 2008 sont envoyés aux **actionnaires** le 17 février 2009.

Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 9 mars 2009 (date de référence) pourront participer à l'Assemblée générale et y exercer leur droit de vote.

Les points suivants s'appliquent à la représentation:

- Si vous souhaitez donner procuration à un organe de la Société, veuillez nous faire parvenir jusqu'au 9 mars 2009 au plus tard la carte d'admission munie de votre procuration en blanc. Dans ce cas, votre représentation s'effectuera dans le sens des propositions du Conseil d'administration.
- Comme personne indépendante au sens de l'art. 689c CO nous avons désigné Me. Beat Zelger, docteur en droit, avocat et notaire, Alter Postplatz 6, 6370 Stans. Si vous souhaitez donner procuration à Me. Zelger, veuillez lui faire parvenir directement votre procuration et des instructions éventuelles jusqu'au 9 mars 2009 au plus tard. A défaut d'instructions divergentes par écrit, Me. Zelger consentira aux propositions du Conseil d'administration.
- Si vous souhaitez donner procuration à un autre actionnaire ou à un représentant de dépôt, vous êtes priés de remplir la procuration qui figure au verso de la carte d'admission et de la transmettre directement au représentant.

Cette publication fait également office d'annonce aux **participants** selon l'art. 656d al. 1 CO. Les participants peuvent obtenir le rapport de gestion 2008 avec les comptes et les comptes de groupe annuels, ainsi que les rapports de l'Organe de révision auprès de Schindler Management SA, Corporate Communications, 6030 Ebikon.

Il est possible de consulter les décisions de l'Assemblée générale au siège de la Société à 6052 Hergiswil du 17 au 31 mars 2009.

6052 Hergiswil, le 17 février 2009

### Schindler Holding SA

Président du Conseil d'administration  
A.N. Schindler

Vice-président du Conseil d'administration  
L. Bonnard



**Schindler**